



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/54/2
17 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-quatrième session

Genève, 1^{er}-11 octobre 2007

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DE LA CNUCED EN VUE DE
L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PMA
POUR LA DÉCENNIE 2001-2010: SIXIÈME RAPPORT INTERMÉDIAIRE**

Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la décision du Conseil du commerce et du développement (476(L)) du 17 octobre 2003. Son objectif premier est d'assister le Conseil lors de l'examen annuel des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action dans les domaines relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED. Bien que le Programme comporte des dispositions claires en matière d'examen et de suivi des progrès réalisés, l'évaluation et l'analyse des progrès fondées sur les résultats au niveau national restent difficiles. Elles se heurtent à l'insuffisance de données statistiques et à l'absence de méthode ou de cadre cohérent permettant une évaluation des progrès et des études d'impact systématiques.

Le présent rapport détaille les activités menées en 2006 à l'échelle de la CNUCED en faveur des PMA. Il est centré sur la recherche et l'analyse des politiques, la coopération technique et le renforcement des capacités. Il présente aussi des conclusions et recommandations visant à une meilleure mise en œuvre du Programme d'action dans les années à venir. Les PMA et leurs partenaires de développement sont invités à prendre en considération les conclusions et recommandations du rapport, en vue notamment de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) qui se tiendra à Accra (Ghana) en avril 2008.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
II. RAPPORT 2006 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS: LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES.....	6 – 8	4
III. CONTRIBUTION À L'EXAMEN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PMA POUR LA DÉCENNIE 2001-2010.....	9 – 11	6
IV. PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT.....	12 – 13	7
V. COMMERCE INTERNATIONAL ET DOMAINES CONNEXES.....	14 – 19	8
A. Négociations commerciales et diplomatie commerciale.....	14 – 17	8
B. Produits de base.....	18 – 19	9
VI. CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE.....	20	10
VII. DROIT DE LA CONCURRENCE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONSOMMATION.....	21	11
VIII. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT.....	22 – 23	12
IX. INFRASTRUCTURE DES SERVICES ET EFFICACITÉ COMMERCIALE.....	24 – 27	13
A. Système douanier automatisé (SYDONIA).....	24	13
B. Activités de facilitation du commerce et des transports.....	25 – 26	13
C. Commerce électronique.....	27	14
X. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES: INSTITUT VIRTUEL, PARAGRAPHE 166 ET TRAINFORTRADE.....	28	14
XI. INVESTISSEMENT, TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....	29 – 33	15
XII. SYSTÈME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE (SYGADE).....	34	17
XIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS: LA MARCHÉ À SUIVRE.....	35 – 39	17
XIV. MESURES À PRENDRE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL: RECOMMANDATIONS.....	40 – 45	19

I. INTRODUCTION

1. Le chapitre III du Programme d'action détaille les mécanismes de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen. Il est écrit au paragraphe 92 que «la réalisation des objectifs du Programme d'action sera étroitement liée à la mise en place de mécanismes efficaces de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen aux niveaux national, régional et mondial».

Le Programme d'action invite aussi «les organismes des Nations Unies et les autres organisations multilatérales (...) [à] accorder un rang de priorité élevé aux PMA, à incorporer de manière appropriée les dispositions du Programme d'action dans leur programme de travail et à définir, dans le cadre de leurs mandats respectifs, une programmation pluriannuelle de leurs actions en faveur des PMA» (par. 97).

2. Cependant, l'évaluation pragmatique des progrès réalisés et l'analyse des incidences de la mise en œuvre du Programme d'action au niveau des pays restent extrêmement difficiles: premièrement, depuis le lancement du programme en 2001, les informations sur les avancées réalisées sont souvent incomplètes ou indisponibles. Lorsque des données sont disponibles, elles sont parfois caduques ou antérieures à 2001. La question des données est particulièrement problématique en ce qui concerne l'objectif général du Programme d'action, c'est-à-dire la division par deux du nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, car l'insuffisance de données comparables à l'échelle internationale rend difficile la surveillance des avancées en la matière. Deuxièmement, cette surveillance ne peut être dissociée des autres politiques et stratégies. Le Programme comprend plusieurs actions et engagements que les PMA et leurs partenaires de développement devraient intégrer à leur politique générale de développement national. Il est donc difficile d'attribuer les avancées réalisées en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable à un seul programme ou ensemble d'interventions telles que le Programme d'action. Enfin, il existe aussi des problèmes créés par l'absence de méthode ou de cadre cohérent qui permettrait de mener les analyses et comparaisons systématiques nécessaires entre pays. La surveillance et l'évaluation pragmatiques et systématiques des résultats peuvent contribuer au renforcement de la responsabilité mutuelle, de l'appropriation et de la bonne gouvernance. Au niveau national, elles témoignent d'une utilisation efficace des ressources et d'un engagement en faveur de politiques de développement rationnelles. Au niveau international, elles témoignent de l'augmentation des engagements et d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide, en particulier d'un meilleur alignement de l'aide sur les politiques et les priorités nationales. Ainsi, afin de surveiller de façon efficace les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action au niveau national, le système de surveillance et d'évaluation doit être renforcé, notamment en développant les capacités statistiques des institutions nationales compétentes.

3. Malgré les difficultés mentionnées ci-dessus, l'examen à mi-parcours effectué par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2006 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action a permis de faire le point sur les progrès socioéconomiques accomplis par les PMA entre 2001 et 2005. L'examen a aussi apporté un nouvel espoir et un second souffle pour l'amélioration de la mise en œuvre des actions et des engagements du Programme d'action dans les années à venir. Cela étant, la réunion de haut niveau tenue par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session sur l'examen à mi-parcours «[réaffirme] que le Programme d'action jette les bases d'un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue, un développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les pays

les moins avancés»¹. L'Assemblée générale appelle aussi «la communauté internationale et le système des Nations Unies à continuer d'appuyer la mise en œuvre [des actions et des engagements] du Programme d'action».

4. Dans ses rapports sur les pays les moins avancés (par exemple en 2002, 2004 et 2006), la CNUCED fait systématiquement le point sur les progrès accomplis par les PMA et leurs partenaires de développement concernant la réalisation des objectifs du Programme d'action. Au niveau intergouvernemental, le Conseil du commerce et du développement examine les activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en vue de l'application du programme d'action depuis son adoption en 2001. À sa cinquante-troisième session, par exemple, le Conseil du commerce et du développement a mené une évaluation complète des activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en vue de l'application du programme d'action entre 2001 et 2005. Il a aussi défini des lignes d'action, exposées dans les conclusions concertées (TD/B/53/L.4) relatives à la poursuite de la mise en œuvre des engagements du Programme d'action relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED. Pour son évaluation, le Conseil s'est appuyé sur le *Rapport sur les pays les moins avancés, 2006*, sur le rapport sur les activités entreprises à l'échelle de la CNUCED en vue de l'application du Programme d'action (TD/B/53/3) et sur le rapport intérimaire sur l'application du cadre intégré (TD/B/53/CRP.1).

5. Comme pour les rapports précédents, le présent rapport a été établi conformément aux décisions du Conseil du commerce et du développement². L'objectif du présent rapport est d'assister le Conseil lors de l'examen annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action dans les domaines relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED. Il rend compte dans le détail des activités entreprises à l'échelle de la CNUCED dans les PMA en 2006, en mettant l'accent sur la recherche et l'analyse des politiques, la coopération technique et le renforcement des capacités. Il présente aussi des conclusions et tire des enseignements des activités entreprises par le secrétariat dans les PMA. Enfin, il formule des recommandations pour une amélioration de l'application du Programme d'action d'ici à 2010. Les PMA et leurs partenaires de développement sont invités à prendre en considération les conclusions et recommandations du présent rapport, en vue notamment de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XII) qui se tiendra à Accra (Ghana) en avril 2008.

II. RAPPORT 2006 SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS: LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

6. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* de la CNUCED est l'unique publication de fond du système des Nations Unies qui traite exclusivement des questions intéressant les pays les moins avancés. Il est la principale source des travaux de recherche et d'analyse des politiques

¹ A/61/L.2.

² Le Conseil du commerce et du développement, dans ses conclusions concertées 476(L) du 17 octobre 2003, «demande instamment au secrétariat (...) de continuer de lui faire rapport à ses sessions ordinaires sur les activités de la CNUCED en faveur de ces pays, y compris les activités se rapportant au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés».

ainsi que d'informations connexes sur les problèmes et les perspectives de développement des PMA. Le *Rapport sur les pays les moins avancés, 2006*, axé sur le développement des capacités productives, présente une analyse approfondie des principaux problèmes et obstacles auxquels se heurtent les pays les moins avancés en la matière. Les principales idées du rapport sont:

a) Premièrement, le développement et l'utilisation des capacités productives nationales – et l'augmentation connexe du nombre d'emplois productifs – sont essentiels pour garantir une croissance économique forte et soutenue et une véritable réduction de la pauvreté;

b) Deuxièmement, la vulnérabilité des PMA à l'effondrement de la croissance est à la fois la cause et l'effet d'un développement fragile de leurs capacités productives. Ils dépendent fortement de l'agriculture pluviale et de ressources naturelles non renouvelables et disposent d'une épargne intérieure faible. Ils sont donc fortement tributaires du financement extérieur, notamment de l'aide publique au développement, ainsi que des exportations des produits de base. Ils sont aussi très sensibles aux importations, c'est-à-dire qu'une grande partie des importations est indispensable à la poursuite des activités économiques en cours et à leur développement;

c) Troisièmement, par le passé, le secteur qui employait le plus de main-d'œuvre dans les PMA était l'agriculture. Entre le début des années 80 et 2003, la productivité de la main-d'œuvre agricole des PMA dans leur ensemble a lentement progressé, alors qu'elle reculait dans un tiers des PMA au cours de la même période. Cette situation a creusé l'écart de productivité de la main-d'œuvre entre les PMA et d'autres pays en développement. Entre 2000 et 2003, la productivité de la main-d'œuvre agricole dans les PMA ne représentait que 46 % du niveau d'autres pays en développement et moins de 1 % du niveau des pays développés. Cette très faible productivité et la taille réduite des exploitations sont les principales causes de la pauvreté en milieu rural;

d) Enfin, actuellement, le mécanisme de création d'emplois dans les PMA est de plus en plus limité. Du fait de l'augmentation de la population, la taille des exploitations agricoles diminue. Le rapport montre que, même dans certains PMA où les terres sont abondantes, les plus pauvres ont si peu accès à la terre qu'ils subsistent à peine grâce aux travaux agricoles de leur ferme. En outre, la pauvreté généralisée rend difficile l'achat, pour de nombreux fermiers, des intrants nécessaires à l'accroissement ou au maintien de la productivité des terres.

7. L'une des principales conclusions du rapport en matière de politique est qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche qui mettrait le développement et l'utilisation des capacités productives au cœur des stratégies de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté dans les PMA. Par conséquent, au niveau national, il est important de placer le développement des capacités productives et l'augmentation connexe d'emplois productifs au centre des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Cela requiert un meilleur équilibre entre les secteurs productifs et les secteurs sociaux en termes de répartition des ressources. Il faudrait également adopter des politiques volontaristes visant à encourager et à coordonner les investissements afin d'augmenter la valeur ajoutée et de garantir que le développement des capacités de production débouche sur la création d'emplois productifs.

8. En ce qui concerne les politiques internationales, il est nécessaire d'accroître l'aide et de rééquilibrer sa composition sectorielle. En valeur nominale, l'aide aux PMA a doublé entre 1999 et 2004. Celle-ci ne contribuera cependant pas à une croissance soutenue ni à la réduction de la pauvreté si elle n'est pas liée aux bonnes politiques. En 2004, par exemple, 46,5 % du montant net de l'aide publique au développement ont été consacrés à l'annulation de la dette, à l'aide d'urgence, à l'assistance technique et à l'aide alimentaire. Il faut augmenter la part de l'aide publique au développement destinée à l'infrastructure économique et aux secteurs productifs. Celle-ci est passée de 48 % du montant total des engagements entre 1992 et 1994 à 24 % entre 2002 et 2004.

III. CONTRIBUTION À L'EXAMEN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME D'ACTION EN FAVEUR DES PMA POUR LA DÉCENNIE 2001-2010

9. Dans le cadre de sa contribution à l'examen global à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA qu'a mené l'Assemblée générale, la CNUCED a conçu et mis en œuvre un projet (INT/0T5BP), soutenu financièrement par les Gouvernements autrichien et norvégien, qui lui a permis de consacrer des études de cas³ à certains PMA. Elle a aussi aidé à organiser une réunion préparatoire à l'examen à mi-parcours, au cours de laquelle des études et des rapports nationaux ont été examinés. Cette réunion a permis: a) d'échanger les meilleures pratiques et de tirer des enseignements de l'expérience de certains PMA; b) de renforcer le dialogue entre les PMA et leurs partenaires de développement sur les moyens de mieux exécuter les activités prévues et honorer les engagements pris dans le Programme d'action; c) de recenser les principaux obstacles au développement que rencontrent ces pays; et d) de présenter des conclusions et des recommandations visant à les aider à mieux exécuter les activités prévues et honorer les engagements pris dans le Programme d'action aux niveaux national et international.

10. Les études de cas et les rapports nationaux établis dans le cadre du projet ont mis en évidence le rôle important qu'ont joué les partenaires de développement ces dernières années dans la réalisation des objectifs du Programme d'action. En effet, là où des avancées socioéconomiques ont été constatées, les flux d'aide étaient prévisibles et bien coordonnés. À cela se sont ajoutés des mécanismes nationaux efficaces de surveillance de la mise en œuvre et de vérification de l'emploi des ressources qui ont aussi aidé les pays à réaliser d'importants progrès. Les investissements et les budgets des économies des PMA sont de plus en plus dominés par le financement extérieur et non par des ressources générées par le pays. Dans certains pays, qui ont fait l'objet d'études nationales, environ 80 % des dépenses publiques sont financées par l'aide étrangère. Cela confirme l'influence décisive des partenariats de développement sur la trajectoire de la croissance des PMA.

11. Afin de contribuer plus avant à l'examen de l'application du Programme d'action par l'Assemblée générale, la CNUCED a aussi organisé une réunion du Conseil consultatif pour l'investissement sur les PMA pendant que se tenait la réunion de haut niveau à New York.

³ Les études de cas sur le Bangladesh (UNCTAD/LDC/MISC/2006/4), le Burkina Faso (UNCTAD/LDC/MISC/2006/7), le Cap-Vert (UNCTAD/MDC/MISC/2006/6), l'Éthiopie (UNCTAD/LDC/MISC/2006/5) et le Népal (UNCTAD/LDC/MISC/2006/3) peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unctad.org>.

Le Conseil a examiné les moyens concrets d'augmenter les retombées de l'investissement étranger direct (IED) pour les PMA. Au cours de cette réunion, la CNUCED a lancé la livraison de 2006 de la publication «*FDI in LDCs at a glance*» qui présente des informations sur les tendances actuelles de l'IED et les conditions d'investissement dans les PMA. Des chefs d'État, des ministres, des hauts fonctionnaires de quelques PMA et d'importants investisseurs du secteur des entreprises ont participé à la réunion.

IV. PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

12. Concernant les petits États insulaires en développement, la CNUCED a continué de fournir des services consultatifs et une assistance technique, notamment aux pays qui s'approchent des critères de sortie de la catégorie des PMA, conformément à la résolution 59/209 par laquelle l'Assemblée générale a demandé aux organisations internationales compétentes de favoriser une «transition sans heurt» pour les pays retirés de la liste des PMA. En 2006, le Cap-Vert, qui devrait prochainement sortir de la catégorie des PMA, a bénéficié des services consultatifs de la CNUCED. En ce qui concerne les autres PMA, les travaux de la CNUCED sur les petits États insulaires en développement témoignent de la nécessité de mettre davantage l'accent sur les capacités productives et l'«aide au commerce» lors de l'élaboration de mesures internationales d'appui. En 2006, la CNUCED a contribué aux travaux du Comité des politiques de développement s'inscrivant dans le cadre de l'examen triennal de la liste des PMA. Elle a apporté plusieurs contributions théoriques, méthodologiques et statistiques aux travaux du Comité et à ceux que le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU exécute en tant que secrétariat du Comité.

13. Dans les pays en développement sans littoral, les travaux de la CNUCED contribuent aux efforts mondiaux réalisés en vue de les aider à surmonter les obstacles géographiques qui nuisent à leur compétitivité et à l'ensemble de leurs résultats économiques. Outre les mesures visant à développer des réseaux nationaux de transport et des systèmes de transit efficaces, la CNUCED préconise aussi des orientations qui favorisent l'essor du commerce régional, l'investissement, ainsi que la respécialisation et la restructuration économiques de ces pays. Par exemple, afin de favoriser la coopération régionale et d'étudier les possibilités d'investissement dans les pays en développement sans littoral en Asie, une réunion a été organisée à Xi'an (Chine), en juin 2006. Elle a réuni des responsables gouvernementaux et des chefs d'entreprise de Chine et de pays sans littoral d'Asie centrale et s'est tenue dans le cadre du Conseil consultatif pour l'investissement. La CNUCED a fait paraître une publication⁴ afin d'aider à mieux comprendre les difficultés de développement que rencontrent les pays sans littoral ainsi que les mesures internationales d'appui nécessaires pour surmonter ces difficultés. Cette publication a été mise à la disposition des ministères et des organes gouvernementaux concernés, ainsi que des établissements universitaires et des institutions de recherche des pays en développement sans littoral.

⁴ *Landlocked Developing Countries: Facts and Figures*, UNCTAD/LDC/2006/2.

V. COMMERCE INTERNATIONAL ET DOMAINES CONNEXES

A. Négociations commerciales et diplomatie commerciale

14. En 2006, plusieurs PMA ont bénéficié: a) de la mise en œuvre du Programme commun d'assistance technique intégrée (JITAP)⁵; b) de négociations commerciales sur le Programme de travail de Doha; c) de l'Accord de partenariat économique (APE) regroupant des États d'Europe, de l'Union africaine, des Caraïbes et du Pacifique; et d) de négociations commerciales régionales sur les questions relatives à l'accession. Les activités menées dans le cadre du JITAP ont compris: a) un atelier de haut niveau sur les négociations de Doha avec des comités interinstitutionnels⁶; b) un atelier régional sur le Système commercial multilatéral et sur le rôle dévolu des femmes, des organisations de la société civile et des médias⁷; c) la fourniture d'un appui de fond et d'un soutien technique aux ateliers nationaux; et d) une assistance (en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce et le Centre du commerce international) à la mise en place d'un centre national de référence sur le Système commercial multilatéral et de points nationaux d'information au Mali, au Malawi, en Mauritanie, au Mozambique, au Sénégal et en Zambie. Les divers ateliers ont contribué à l'examen de l'évolution des négociations de Doha et à la définition des questions centrales en matière de commerce et de développement pour les pays du JITAP concernant l'agriculture (y compris le coton), les services, l'accès des produits non agricoles aux marchés, la facilitation du commerce et le développement.

15. Concernant les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, la CNUCED a continué à aider les PMA à améliorer leur participation aux négociations, notamment en leur apportant un soutien pendant la préparation des négociations de Doha sur les modalités à prévoir, entre autres pour l'agriculture, l'accès des produits non agricoles aux marchés, les services et le développement⁸. La CNUCED a aussi fait réaliser des recherches sur l'interface de

⁵ Le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Zambie font partie des pays qui ont bénéficié du programme.

⁶ L'atelier a eu lieu à Genève du 24 au 26 juillet 2006. Trente-deux hauts fonctionnaires du commerce en poste dans les capitales des pays suivants ainsi que d'autres décideurs y ont participé: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, Sénégal et Zambie.

⁷ L'atelier régional s'est tenu à Accra (Ghana) du 28 au 30 novembre 2006 et 60 fonctionnaires du commerce en poste dans les capitales des pays suivants, ainsi que des représentants des médias, de la société civile et des organisations concernées par la question de la parité de ces pays y ont participé: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Tunisie et Zambie.

⁸ Cela s'est traduit par d'importantes contributions à la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine (Nairobi, avril 2006), à une réunion consultative pour les PMA d'Asie et du Pacifique sur les négociations de Doha (Genève, juin 2006) et à des séminaires et réunions techniques organisés pour les pays (Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie).

développement entre l'OMC, l'APE et les négociations régionales pour les pays africains⁹, qui ont servi de base à l'atelier régional de formation sur le sujet organisé pour les pays africains par la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement. L'atelier a réuni 40 hauts fonctionnaires et négociateurs chargés des questions commerciales de pays africains, de missions basées à Bruxelles et à Genève, d'organisations régionales et sous-régionales ainsi que de l'ONU et d'autres organisations¹⁰. Une assistance a aussi été apportée aux PMA dans le cadre des négociations relatives aux accords de partenariat économique entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, notamment des avis d'experts sur les liens entre les négociations de Doha à l'OMC et les négociations relatives aux accords de partenariat économique.

16. Au niveau régional, plusieurs PMA ont aussi bénéficié de projets financés par la Communauté européenne en faveur des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). Ces projets comprennent une assistance technique pour le renforcement des capacités et des institutions en matière d'évaluation du secteur des services. En 2006, des ateliers nationaux ont aussi été organisés dans le cadre de ce projet en Angola, en République démocratique du Congo, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et en Zambie. Ils visaient à sensibiliser les parties intéressées aux négociations sur les services qui se déroulaient aux niveaux régional, intrarégional et multilatéral. Des études nationales sur le secteur des services ont aussi été menées pour Madagascar et le Sénégal; d'autres sont en cours en République démocratique du Congo et dans les PMA de la CDAA.

17. En ce qui concerne les négociations en vue de l'accession à l'OMC, la CNUCED a apporté une assistance à 19 pays, y compris tous les PMA candidats à l'accession. L'objectif est d'aider les pays candidats à l'accession à définir leurs principaux objectifs de négociation à partir de l'analyse de leurs priorités, politiques et stratégies économiques. Des missions techniques et consultatives relatives à l'accession ont été menées dans les pays suivants: Afghanistan, Bhoutan, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Timor-Leste, et Yémen. Des cours de formation et des conseils techniques ont été proposés au Cambodge pour l'assister pendant la phase d'adaptation suivant l'accession et dans la mise en conformité des cadres réglementaires nationaux avec les engagements de l'OMC.

B. Produits de base

18. En juin 2006, un atelier régional sur l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement aux politiques commerciales, en particulier en matière de produits de base, a été organisé à Dakar (Sénégal) à l'intention de PMA africains. Les participants étaient issus de

⁹ Voir UNCTAD/DITC/TNCD/2006/6.

¹⁰ Certains participants venaient des pays suivants: Afrique du Sud, Angola, Belgique, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Malawi, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. D'autres représentaient la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (bureaux de New York, de Dakar et de Johannesburg), l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la CEMAC, le secrétariat du Commonwealth, le Centre de droit commercial pour l'Afrique australe et orientale et la Commission européenne.

ministères et d'institutions privées et publiques chargées des politiques de réduction de la pauvreté et du développement des exportations dans les secteurs agricole, agro-industriel et minier. Ils ont examiné le lien entre commerce et développement ainsi que la façon dont le commerce des produits de base pouvait contribuer à réduire la pauvreté, en se fondant sur l'expérience internationale. Ils ont également mis en évidence les questions stratégiques sur lesquelles les PMA devraient se pencher pour tirer parti des possibilités non exploitées du marché agroalimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Enfin, l'atelier a aussi porté sur les conditions de la diversification et du renforcement de la compétitivité des produits de base aux niveaux national et régional et a fourni une assistance aux pays participants dans le cadre des négociations relatives aux accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

19. Au niveau national, un atelier de formation sur les systèmes de gestion efficace des pêcheries, notamment sur l'écoétiquetage et l'écoemballage, s'est tenu en Gambie du 25 au 27 avril 2006. Des conseillers politiques du Ministère gambien de la pêche et des experts des secteurs privé et public ont examiné des questions liées au respect des normes sanitaires et environnementales internationales. La CNUCED a aussi élaboré et soumis à un essai grandeur nature un cours d'études supérieures en économie des produits de base au Sénégal, en 2006, pour les étudiants de troisième cycle de l'Université de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Toujours en 2006, la Guinée, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et les États insulaires du Pacifique (Samoa, Îles Salomon et Vanuatu) ont bénéficié de projets spécifiques conçus pour les aider à se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'aux normes du secteur privé. Un projet complet visant à élaborer un système de contrôle de la sécurité pour le secteur horticole et à créer une institution de certification nationale a été mis en place en Guinée.

VI. CADRE INTÉGRÉ POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE LIÉE AU COMMERCE

20. À l'heure actuelle, 31 PMA participent au Cadre intégré¹¹. Des études diagnostiques pour l'intégration du commerce (EDIC) ont été menées à bien et des ateliers de validation ont été tenus pour 20 pays (dont 17 en Afrique)¹², tandis que pour 10 pays (dont 8 en Afrique) les études diagnostiques sur l'intégration du commerce en sont à différents stades d'avancement¹³. En 2006, dans le contexte du Cadre intégré, deux ateliers nationaux sur les activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont été organisés au Niger

¹¹ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Vanuatu, Yémen et Zambie.

¹² Bénin, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Yémen et Zambie.

¹³ Angola, Burkina Faso, Gambie, Maldives, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sierra Leone et Soudan.

(31 mai-2 juin 2006) et au Soudan (30 et 31 octobre 2006). Un autre atelier régional a été organisé à Dakar (Sénégal) du 6 au 8 décembre 2006 à l'intention de tous les coordonnateurs nationaux. Il visait à préparer les pays bénéficiaires à une transition sans heurt du cadre actuel au Cadre intégré renforcé. Les ateliers nationaux et régionaux ont contribué à renforcer l'appropriation nationale du processus du Cadre intégré, à commencer par l'établissement des diagnostics. Les capacités du coordonnateur national sont essentielles pour le renforcement de l'appropriation nationale et l'amélioration du taux d'application des matrices d'action EDIC. Tout aussi importante est la capacité du Cadre intégré de mobiliser d'autres ressources que le guichet II pour améliorer le taux d'application. On trouvera des renseignements complémentaires sur le Cadre intégré renforcé dans le CRP/1.

VII. DROIT DE LA CONCURRENCE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONSOMMATION

21. Dans ce domaine, la CNUCED a continué d'aider les PMA à préparer, adopter, réviser ou appliquer des politiques et des lois nationales relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs. Les différentes activités du secrétariat ont aidé les pays bénéficiaires à mieux comprendre les implications des questions de concurrence en matière de développement et à renforcer leurs capacités institutionnelles pour adopter et appliquer des lois sur la concurrence aux niveaux national et régional. Au niveau national, en 2006, des séminaires et ateliers de formation sur les questions de concurrence ont été organisés pour le Tchad (24-26 janvier), le Bhoutan (1^{er}-3 février), le Cambodge (3-5 juillet) et le Malawi (27-28 mars et 19-22 septembre). Certains de ces séminaires et ateliers ont porté sur des questions de politique importantes comme les politiques et le droit de la concurrence, le droit de la consommation et les pratiques commerciales déloyales. D'autres ont traité des cadres de politique de la concurrence, des mécanismes de mise en œuvre et du renforcement des institutions. Aux niveaux régional et sous-régional, une assistance¹⁴ a été fournie aux huit membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour l'application des règles communes en matière de concurrence. La CNUCED a aussi travaillé en étroite collaboration avec l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) aux fins de l'élaboration des règles communes en matière de politique de la concurrence et de traitement des pratiques commerciales déloyales. Par exemple, une série d'ateliers consultatifs nationaux sur l'«Accord de coopération sur l'application de la politique de la concurrence et sur les pratiques commerciales déloyales de la SACU» a été coorganisée par les secrétariats de la CNUCED et de la SACU. Un séminaire a notamment eu lieu à Maseru (Lesotho) les 14 et 15 décembre 2006. Ces activités ont aussi contribué à mettre en place une collaboration entre la CNUCED, la Commission de l'UEMOA et le secrétariat de la SACU.

¹⁴ Des séminaires régionaux sur les règles communes de l'UEMOA en matière de concurrence ont été organisés en 2006 à: Lomé (Togo) (7-9 août); Bissau (Guinée-Bissau) (2-5 octobre); Cotonou (Bénin) (22-24 novembre); Niger (5-9 juin); Dakar (Sénégal) (3-7 juillet); Ouagadougou (Burkina Faso) (3-7 juillet); et Bamako (Mali) (11-15 septembre).

VIII. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

22. La CNUCED a mis en place un projet¹⁵ consacré aux conséquences des prescriptions environnementales et sanitaires pour les producteurs et exportateurs de produits agricoles de pays en développement. Dans le cadre de ce projet, des études de cas ont été faites sur deux pays du groupe des PMA, le Bangladesh et le Cambodge. Ces études, auxquelles s'ajoute l'analyse complémentaire du secrétariat de la CNUCED, font partie de deux monographies publiées au début de 2007¹⁶. Des travaux sur l'agriculture biologique ont été menés par l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED pour le renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement¹⁷. L'un des grands succès de l'Équipe spéciale est la création d'une norme sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est. Cette norme a été approuvée par le Comité des normes d'Afrique de l'Est en mars 2007 et devrait être adoptée par le Conseil des ministres, devenant ainsi la norme officielle sur l'agriculture biologique en Afrique de l'Est. La CNUCED, en coopération avec d'autres organismes concernés, a aussi appuyé l'organisation d'ateliers nationaux de formation dans plusieurs pays¹⁸. Le secrétariat a aussi mis en œuvre un programme «BioTrade» en Ouganda, en coopération avec le Conseil ougandais de promotion des exportations, avec le soutien financier des Gouvernements norvégien et néerlandais. L'objectif de ce programme était de promouvoir le commerce et l'investissement dans les produits et services fondés sur la diversité biologique et d'améliorer les conditions de vie en luttant contre la pauvreté et en favorisant la commercialisation durable de produits à fort potentiel de valeur ajoutée¹⁹.

¹⁵ Le projet, financé par le Département du développement international du Royaume-Uni et intitulé «Renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement», a contribué à l'organisation d'un atelier à Genève les 3 et 4 juillet 2006.

¹⁶ On trouvera également des informations sur le Bangladesh et le Cambodge dans la monographie intitulée «Food Safety and Environmental Requirements in Export Markets: Friends or Foe for Producers of Fruit and Vegetables in Asian Developing Countries?» (UNCTAD/DITC/TED/2006/8) (à paraître).

¹⁷ Le projet de l'Équipe spéciale intitulé «Promotion de la production et des débouchés commerciaux de produits de l'agriculture biologique en Afrique de l'Est» vise à contribuer au développement rural durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, en particulier au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Il encourage la production et l'exportation de produits agricoles biologiques et soutient la coopération régionale.

¹⁸ Notamment l'atelier sur le commerce et l'environnement, à Dakar (Sénégal) en mai 2006, l'atelier de la CEA pour les États membres anglophones à Addis-Abeba (Éthiopie) en juin 2006 et les séminaires régionaux de formation de l'OMC pour les pays africains francophones à Rabat (Maroc) en novembre 2006 et pour les pays africains anglophones à Gaborone (Botswana) en décembre 2006.

¹⁹ On trouvera des renseignements complémentaires sur les activités et publications relatives à l'initiative BioTrade sur <http://www.biotrade.org>.

23. Le paragraphe 54 du Programme d'action est ainsi libellé: «Un secteur énergétique vigoureux, efficace et compétitif peut contribuer à l'exploitation de technologies encourageant l'utilisation de diverses sources d'énergie fossiles et renouvelables efficaces et propres, en vue de la croissance et d'un développement durable». Dans ce contexte, la CNUCED et la Royal Philips Electronics Corp. ont créé un partenariat public-privé pour étudier la possibilité de créer une industrie de l'ampoule à économie d'énergie dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe. En 2006, des missions consultatives ont été menées au Lesotho, au Mozambique et en Afrique du Sud; les consultations se poursuivent concernant les principales considérations à prendre en compte pour réaliser ce projet. La CNUCED, en collaboration avec Philips et le Programme des Nations Unies pour le développement, a aussi organisé une conférence régionale en juillet 2006 à Pretoria. L'objectif était d'examiner les moyens de lancer l'investissement et la production d'ampoules à économie d'énergie dans la région. Une fois lancé, le projet devrait contribuer à améliorer l'accès aux sources d'énergie économiques et la viabilité environnementale en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

IX. INFRASTRUCTURE DES SERVICES ET EFFICACITÉ COMMERCIALE

A. Système douanier automatisé (SYDONIA)

24. À ce jour, sur 50 PMA, 36 ont mis en œuvre SYDONIA et nombre d'entre eux utilisent le système depuis plus de dix ans. En 2006, le programme était actif dans un certain nombre de PMA, avec le lancement de nouveaux projets aux Comores et en Érythrée et la présentation du système en République centrafricaine et en Guinée. En outre, un projet de mise en œuvre de SYDONIA World a été signé avec le Gouvernement haïtien et les préparatifs des essais pilotes de SYDONIA World au Cambodge sont en cours. Un centre technique SYDONIA pour l'Afrique australe et orientale, financé par le Gouvernement norvégien, a été créé pour soutenir la mise en œuvre et la maintenance du système dans les pays de la région (dont le Burundi, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie). Le système a apporté des solutions informatiques pour la simplification des procédures de dédouanement (intégration de données électroniques, entrée directe des données, processus de sélection automatisé). La mise en œuvre du système a permis de réduire les délais de dédouanement, de renforcer les contrôles douaniers et d'accroître les recettes douanières. Des milliers d'utilisateurs ont été formés, au sein des administrations douanières comme dans les milieux commerciaux. Nombre de ces systèmes nationaux sont maintenus par une équipe nationale d'experts et sont autonomes, alors que d'autres bénéficient de l'appui de centres régionaux.

B. Activités de facilitation du commerce et des transports

25. En 2006, dans le domaine de la facilitation du commerce, le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives, le Népal, Samoa et les Îles Salomon ont bénéficié d'ateliers régionaux organisés par la CNUCED et consacrés aux négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce. La CNUCED a aussi apporté des contributions de fond et des contributions techniques aux ateliers communs OMC-CNUCED sur les négociations de l'OMC relatives à la facilitation du commerce, à Lusaka (Zambie) du 13 au 16 juin 2006 et au Sénégal du 16 au 19 mai 2006. Des contributions du même type ont aussi été faites au forum régional sur la facilitation du commerce organisé par l'OCDE. Ce forum, intitulé «Maximizing the developmental benefits of a future WTO agreement on trade facilitation» (Tirer le meilleur parti possible, aux fins du

développement, des retombées d'un futur accord de l'OMC sur la facilitation du commerce), s'est tenu à Douala (Cameroun) les 27 et 28 septembre 2006. Il était organisé par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE, en collaboration avec le Gouvernement camerounais. L'objectif était d'examiner comment les pays en développement, les donateurs bilatéraux, les organismes multilatéraux et les organisations régionales peuvent garantir l'efficacité des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce, compte tenu de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'accent a été mis en particulier sur la façon dont les PMA pourraient évaluer leurs besoins et leurs priorités avant et après les négociations commerciales.

26. Dans le domaine de la facilitation des transports, la Zambie et la République populaire démocratique lao ont bénéficié d'un projet destiné à améliorer la facilitation du commerce et des transports dans les corridors de transit «Zambie-Namibie» et «Vientiane-Bangkok», respectivement. Les groupements d'entreprises zambiennes et namibiennes reliant Lusaka au port de Walvis Bay en Namibie visent à contribuer à l'ouverture d'itinéraires nouveaux et efficaces pour le commerce extérieur zambien. En 2006, la CNUCED a aussi continué à contribuer à la mise en œuvre du projet intégré de pays financé par la Banque mondiale en Afghanistan. Deux centres de transit (un à la frontière avec la République islamique d'Iran et l'autre à la frontière avec le Pakistan) ont été créés et informatisés à l'aide de SYDONIA++. Ce projet a permis d'accroître les recettes d'environ 0,7 million de dollars en trois mois. La CNUCED a aussi aidé l'Afghanistan à mettre sur pied un Comité national de la facilitation du commerce et du transit.

C. Commerce électronique

27. Dans le domaine du commerce électronique, la CNUCED, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, a organisé un atelier régional à Bangkok en juillet 2006. Des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, des Maldives, du Népal et de Tuvalu y ont participé. L'atelier portait sur les indicateurs de base relatifs aux TIC et les difficultés liées à la mesure des TIC dans la région Asie-Pacifique. Par ailleurs, 80 représentants du secteur public et du secteur privé (y compris des milieux universitaires) de la République populaire démocratique lao, du Cambodge, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda ont bénéficié d'une formation sur les aspects juridiques du commerce électronique. Les ateliers de formation ont mis l'accent sur des concepts clefs comme la propriété intellectuelle, la réglementation du contenu, la sécurisation du commerce électronique et la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux (2005).

X. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES: INSTITUT VIRTUEL, PARAGRAPHE 166 ET TRAINFORTRADE

28. Dans ce domaine, des efforts ont été faits pour renforcer les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine du commerce international et du développement, en particulier dans les établissements universitaires des PMA. L'Institut virtuel de la CNUCED a offert un appui à l'Université Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à l'Université Cheikh Anta Diop (Sénégal). Cet appui prend la forme de services consultatifs concernant l'élaboration des programmes d'enseignement, l'organisation et la conception du programme de masters en commerce international, y compris les négociations commerciales. Dans le cadre du

paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok²⁰, la CNUCED a aussi fourni une formation à des décideurs et des universitaires de PMA sur les grandes questions qui figurent à l'ordre du jour des instances économiques internationales. Au total, 24 PMA ont assisté aux cours régionaux organisés pour les régions Afrique et Asie-Pacifique en 2006. Plusieurs PMA ont aussi bénéficié du programme TrainForTrade de la CNUCED, qui vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines du commerce international, de l'investissement, de la gestion portuaire et du tourisme. En juillet 2006, plusieurs pays africains (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe) ont participé à un atelier de formation à Porto (Portugal) sur les techniques modernes de gestion portuaire. En Asie, le Cambodge et la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'un projet visant à former des formateurs et des cadres locaux de différentes institutions des deux pays et à élaborer de nouveaux cours sur la facilitation du commerce et les questions d'investissement.

XI. INVESTISSEMENT, TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

29. En 2006, les travaux de recherche et d'analyse des politiques relatifs à l'investissement de la CNUCED ont porté sur l'impact de l'IED sur le secteur touristique d'un certain nombre de pays. Le tourisme a été mis en avant dans le Programme d'action de Bruxelles (sect. H, par. 63 et 64) comme l'un des secteurs prometteurs de l'économie des pays en développement. Il est déjà une source importante de devises pour de nombreux PMA. Plusieurs PMA, y compris le Bhoutan, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, ont profité des activités du secrétariat dans ce domaine. L'insuffisance – voire l'absence – des systèmes de collecte de données statistiques sur l'IED a entravé les efforts déployés par de nombreux PMA pour mettre en place des politiques efficaces pour attirer l'investissement étranger et en tirer profit.

30. Afin de contribuer aux efforts déployés pour améliorer les cadres d'investissement dans les pays bénéficiaires, le secrétariat a procédé à un examen de la politique d'investissement pour le Rwanda, portant sur des questions spécifiques d'après conflit. D'autres PMA (Lesotho, Rwanda, Ouganda et Zambie) ont aussi bénéficié d'activités de suivi des recommandations formulées dans le cadre des précédents examens de la politique d'investissement. En plus d'une assistance dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement, la Zambie a aussi fait l'objet d'un Livre bleu sur les meilleures pratiques en matière de promotion et de facilitation de l'investissement. Cette publication s'inscrit dans le cadre de la coopération entre la CNUCED et la Banque japonaise pour la coopération internationale, le but étant de fournir une évaluation concise et conviviale des principaux obstacles à l'investissement dans les pays bénéficiaires et de proposer des recommandations concernant les politiques à mener.

31. Les Services consultatifs pour l'investissement et la formation ont fourni un appui à un certain nombre de PMA dans le domaine de la promotion de l'investissement et de la bonne gouvernance. Ils ont notamment préparé un examen des politiques de promotion de l'investissement au Mali et organisé un atelier national de suivi à Bamako en octobre 2006. Cet atelier a conduit à la mise en œuvre d'un système de réglementation électronique de l'investissement pour le Mali, avec pour objectif de présenter les procédures d'investissement en ligne, pour les investisseurs locaux comme pour les étrangers. Un projet du même type, en cours

²⁰ TD/386, 18 février 2000.

d'application en Éthiopie, vise à renforcer les capacités de l'organisme éthiopien chargé de l'investissement et des bureaux régionaux. Plusieurs PMA ont aussi participé à des ateliers de formation²¹ nationaux et régionaux et à un projet intitulé «Guides à l'intention des investisseurs et renforcement des capacités des PMA»²². Ce projet, initiative conjointe de la CNUCED et de la Chambre de commerce internationale, devrait aider les PMA à attirer davantage l'IED et à mieux en tirer parti. Les guides d'investissement ainsi élaborés fournissent des informations fiables sur le cadre de l'action et sur le contexte des investissements dans les pays concernés par le projet et permettent d'attirer des investisseurs potentiels. En outre, plusieurs PMA ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités²³ entreprises dans le cadre de la coopération CNUCED-Asie-Pacifique sur les questions liées aux accords internationaux d'investissement.

32. Dans le domaine du développement des entreprises et de la science et de la technologie, la CNUCED a entrepris plusieurs activités dans les PMA. Il s'agit notamment du programme de la CNUCED relatif aux relations interentreprises, qui vise à améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises en établissant des relations entre les sociétés transnationales et les petites et moyennes entreprises des PMA ou en renforçant les relations existantes. Un projet pilote d'une durée de deux ans est actuellement mis en œuvre en Ouganda par Enterprise Uganda en collaboration avec l'Autorité ougandaise de l'investissement. Il vise à faciliter plus de 20 relations interentreprises, en particulier dans le secteur agro-industriel, le développement immobilier, la vente de détail, le secteur manufacturier et les télécommunications.

33. Dans le domaine de la science et de la technologie, la CNUCED a lancé le projet «Connect Africa» afin d'offrir une formation pratique aux ingénieurs et techniciens de plusieurs PMA africains spécialisés dans les TIC. Jusqu'à présent, le Lesotho et, plus récemment, le Mali, ont bénéficié de ce programme. Plus de 200 ordinateurs personnels, 14 serveurs et d'autres équipements de télécommunication ont été installés dans des écoles de district dans ces pays. Au Mali, une centaine de personnes a reçu une formation aux TIC dans le cadre d'un autre projet intitulé «Cyber-éducation du Mali». Dans le cadre du programme de travail relatif au transfert de

²¹ En septembre 2006, la CNUCED, en coopération avec l'Association mondiale des organismes de promotion des investissements, a organisé des ateliers régionaux de formation pour l'Asie et l'Afrique. Pour l'Asie, l'atelier s'est tenu à Xiamen (Chine) du 4 au 7 septembre 2006, avec 16 experts de huit PMA: Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Timor-Leste et Yémen. Pour l'Afrique, des ateliers ont été organisés à Durban (Afrique du Sud) du 4 au 6 décembre 2006 sur les thèmes «Promouvoir l'IED dans le secteur touristique» et «Ciblage des investisseurs dans le secteur minier». Cet atelier a reçu l'appui d'organismes sud-africain de promotion de l'investissement. Quatorze participants de six PMA – Lesotho, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Zambie ont bénéficié d'une formation dans le cadre de ces ateliers.

²² Bangladesh, Cambodge, Éthiopie, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda et l'organisation intergouvernementale régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est.

²³ Il s'agit notamment d'ateliers régionaux organisés pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (1^{er} au 3 mars et 9-10 octobre 2006), pour l'ASEAN (15 et 16 février 2006) et pour le Moyen-Orient (17 et 18 novembre 2006).

technologie et aux droits de propriété intellectuelle, un projet intitulé «Assistance technique et renforcement des capacités dans les pays les moins avancés d'Afrique en vue de la création de capacités de production pharmaceutique» a également été lancé. Ce projet, financé par le Gouvernement allemand, a pour objectif général d'améliorer l'accès aux médicaments à un coût abordable et, lorsque cela est possible, de créer des capacités locales ou régionales de production et de fourniture pharmaceutiques.

XII. SYSTÈME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE (SYGADE)

34. La CNUCED offre une assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette dans le cadre du programme SYGADE depuis le début des années 80. Cette assistance comprend: le développement, l'installation et la maintenance du logiciel SYGADE afin de répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des pays bénéficiaires; la fourniture de services de formation et de conseils en matière d'évaluation des besoins en ce qui concerne les questions techniques et institutionnelles de gestion de la dette; le renforcement des capacités dans les domaines de la validation des données sur la dette, les statistiques, l'analyse de la dette et les stratégies relatives à la dette. À la fin de 2006, le SYGADE était installé dans 28 organismes dans 21 PMA, des négociations étant en cours pour cinq nouveaux PMA²⁴. De nouveaux projets concernant des institutions utilisatrices ont été conclus avec le Ministère des finances du Burundi et le Ministère des finances et la Banque centrale du Rwanda. La même année, le programme a continué d'aider les bureaux de gestion de la dette de plusieurs PMA²⁵, en particulier en renforçant les capacités techniques et institutionnelles de ces pays de gérer effectivement la dette.

XIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS: LA MARCHÉ À SUIVRE

35. L'un des aspects essentiels du Programme d'action pour les PMA est qu'il reconnaisse que la série d'engagements et de mesures qui y est énoncée devrait être mise en œuvre dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement. Il reconnaît également l'importance de l'appropriation nationale de ces politiques et stratégies. Autre caractéristique importante, il met l'accent sur le partenariat avec la communauté internationale, et en particulier avec les donateurs. Depuis l'adoption du Programme d'action en 2001, l'engagement des partenaires de développement auprès des PMA s'est renforcé, en particulier en ce qui concerne l'aide au

²⁴ Afghanistan (Ministère des finances), Angola (Banque centrale), Bangladesh (Ministère des finances et Banque centrale), Cap-Vert (Banque centrale), Cambodge (Ministère de l'économie et des finances), Comores (Ministère des finances), Congo (Ministère des finances), Guinée-Bissau (Ministère des finances), Madagascar (Ministère des finances et Banque centrale), République centrafricaine (Ministère des finances), Tchad (Ministère des finances) et Yémen (Ministère des finances, Banque centrale et Ministère de la planification et de la coopération internationale).

²⁵ Un atelier sur les statistiques relatives à la dette a été organisé en Ouganda du 9 au 18 juillet; 19 participants de trois PMA (Angola, Ouganda et Rwanda) et un non-PMA (Zimbabwe) y ont participé. L'atelier a contribué à renforcer les capacités internes de production de statistiques actualisées, fiables et exactes sur la dette. Au niveau des pays, outre une formation sur l'utilisation optimale du SYGADE, un atelier sur l'analyse de la dette a été organisé au Soudan, du 31 janvier au 10 février, l'accent étant mis sur les scénarios alternatifs de gestion de la dette.

développement, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés. Par conséquent, les flux d'aide vers les PMA en tant que groupe ont doublé en valeur nominale depuis 1999. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l'allègement de la dette pour certains PMA. De nouvelles initiatives ont été lancées pour progresser vers l'objectif de l'accès aux marchés sans droits de douane et sans quotas pour tous les produits de PMA. Des progrès tangibles ont été faits pour délier l'aide aux PMA. Enfin, les flux de capitaux privés, y compris l'IED, sont en augmentation, même s'ils ont tendance à se concentrer sur quelques secteurs.

36. Les PMA, individuellement ou en tant que groupe, ont aussi continué à bénéficier de nombreuses activités de la CNUCED. Un grand nombre d'entre elles ont été lancées à la demande des PMA et répondent aux besoins exprimés par ces derniers. Certaines activités de coopération technique ont contribué à la création d'une expertise nationale et de centres régionaux d'excellence. Par exemple, avec SYDONIA et SYGADE, la maintenance de nombre de systèmes nationaux est assurée par une équipe nationale d'experts ou des centres régionaux d'appui, alors que pour d'autres elle est assurée par le secrétariat de la CNUCED. Cela étant, les donateurs, les pays bénéficiaires et le secrétariat devraient faire des efforts concertés pour renforcer l'impact de fond (ou l'impact sur le développement) des projets et programmes de coopération technique et de renforcement des capacités sur les institutions et l'économie des PMA. À cet effet, il faudrait poursuivre les efforts en cours pour renforcer les capacités d'appropriation des PMA, tout en veillant à la prévisibilité et à la viabilité de ces activités.

37. La description des activités entreprises à l'échelle de la CNUCED, comme dans le présent rapport, montre clairement que la CNUCED poursuit et élargit son action dans les PMA. Elle montre aussi que les pays bénéficiaires sont de plus en plus intéressés par l'appui du secrétariat et par le soutien financier de pays donateurs afin de pouvoir entreprendre les différentes activités prévues. À cet égard, le Fonds d'affectation spéciale CNUCED-PMA reste un outil important pour lancer, concevoir et mettre en œuvre les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA. Le secrétariat devra faire face à l'augmentation du nombre de demandes de pays bénéficiaires d'une part et à l'urgente nécessité de reconstituer régulièrement les ressources du Fonds d'affectation spéciale d'autre part. La diversification des sources de financement reste un problème car, ces derniers temps, seuls quelques donateurs ont contribué au Fonds.

38. En ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action, les travaux de la CNUCED font apparaître des variations considérables en ce qui concerne les performances socioéconomiques des PMA²⁶. Dans certains cas, la croissance a été favorable (bien qu'inférieure à l'objectif ambitieux de 7 %) et a contribué à une diminution de la pauvreté extrême, en particulier dans les zones urbaines, tandis que les zones rurales souffrent généralement plus de la pauvreté. Par exemple, sur les 40 PMA pour lesquels des

²⁶ Les données relatives à la pauvreté font apparaître une tendance à la diminution dans six des 14 pays pour lesquels des données sont disponibles, si l'on prend pour point de repère le seuil de pauvreté international, fixé à moins de 1 dollar par jour, et dans sept des 10 PMA, si l'on se réfère au seuil de pauvreté national, qui se fonde sur l'estimation nationale de la proportion d'habitants vivant dans la pauvreté, telle qu'indiquée dans les rapports soumis au niveau international (voir CNUCED, *Les pays les moins avancés, Rapport 2004, Les pays les moins avancés, Rapport 2006* et UNCTAD/LDC/2006/3).

données sont disponibles, seuls sept (Bangladesh, Bhoutan, Burkina Faso, Cap-Vert, Lesotho, Népal et République démocratique populaire lao) ont enregistré une croissance économique soutenue. Tous les autres ont connu des contractions économiques de durée et de sévérité variables depuis qu'ils ont obtenu l'indépendance politique (CNUCED, *Les pays les moins avancés, Rapport 2006*). Cela a entraîné l'émigration d'habitants de nombreux PMA, en particulier vers l'Europe. Les progrès observés dans certains pays sont généralement le résultat de politiques économiques rationnelles qui ont amélioré le contexte macroéconomique et les conditions de l'activité commerciale et ont renforcé la confiance des investisseurs. Dans d'autres PMA, cependant, les résultats sont bien moins positifs, avec une croissance économique décevante et peu de progrès dans la réduction de la pauvreté. Comme pour les résultats économiques, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement humain du Programme d'action et des objectifs du Millénaire pour le développement sont inégaux. Certains PMA ont réalisé des progrès concrets dans quelques domaines, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de l'accès à l'eau potable, ainsi que l'introduction de l'éducation primaire pour tous et la promotion de l'alphabétisation des adultes. De manière globale, seuls quelques PMA ont réussi à réduire la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté. Par conséquent, la réduction de la pauvreté reste un défi considérable qui demandera des efforts particuliers de la part des PMA eux-mêmes comme de leurs partenaires de développement.

39. Le travail d'analyse du secrétariat souligne également qu'une aide prévisible et bien coordonnée est indispensable pour que les PMA puissent accomplir des progrès économiques et les maintenir. Un processus bien géré d'engagement avec les partenaires de développement et d'ouverture à l'économie mondiale, en particulier au moyen du commerce international et de l'investissement, peut accroître et élargir les perspectives de croissance favorable aux pauvres, en vue d'une réduction durable de la pauvreté. Inversement, un partenariat mal géré peut avoir des incidences négatives sur les perspectives de croissance à long terme. Par exemple, si quelques progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la quantité d'aide, il reste difficile d'améliorer de la même manière sa qualité et son efficacité. La composition de l'aide publique au développement a beaucoup évolué depuis les années 90, avec une augmentation sensible de la part consacrée aux secteurs sociaux et la baisse correspondante de la part des secteurs économiques et productifs, en particulier de l'agriculture. Par exemple, entre 1992-1995 et 2000-2003, l'aide publique au développement allouée à l'infrastructure économique et à la production est passée de 45 % à 26 % des engagements d'aide de tous les donateurs à destination des PMA (CNUCED, 2002 et 2004).

XIV. MESURES À PRENDRE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL: RECOMMANDATIONS

40. Dans la lignée des nombreuses activités du secrétariat et compte tenu des conclusions ci-dessus concernant les progrès enregistrés jusqu'à présent dans l'application du Programme d'action, on peut formuler les recommandations ci-après. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des mesures à adopter, par ordre d'importance, mais il convient d'envisager ces recommandations dans le cadre des mesures et engagements énoncés dans le Programme d'action.

41. Nombre de projets mis en œuvre dans les PMA par la CNUCED, en particulier ceux qui s'étendent sur une longue durée, ont donné naissance à des entités nationales ou régionales

motivées et compétentes qui sont prêtes à participer activement à l'application à long terme des projets. Cela étant, des obstacles financiers nationaux et internationaux continuent de saper la viabilité et les effets à long terme des programmes de coopération technique entrepris dans les PMA. Cela met en péril la viabilité des projets au-delà de la période de mise en œuvre. Il est donc nécessaire de garantir un financement prévisible, durable et solide des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA. Il faudrait aussi envisager la possibilité de mettre en place des programmes pluriannuels dans certains domaines spécifiques.

42. Il faudrait redoubler d'efforts pour maintenir les progrès récemment accomplis en matière de partenariats afin de faire de ces derniers un outil efficace pour améliorer sensiblement la vie quotidienne des pauvres dans les PMA. À cette fin, les PMA et leurs partenaires de développement devraient s'efforcer d'améliorer la qualité de la croissance en veillant à ce qu'elle soit inclusive, participative et durable. Cela suppose, entre autres, de développer les capacités productives, ce qui peut contribuer à la création d'emplois productifs. L'économie des PMA ne peut subir de transformation structurelle durable que si l'on met en place un cadre propice qui accélérera le processus d'accumulation de capital, les changements structurels et le progrès technologique.

43. Il est essentiel que les PMA et leurs partenaires de développement garantissent la responsabilité mutuelle et renforcée des activités de coopération pour le développement en mettant en place un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation au niveau national. Si le succès du Programme d'action dépend du développement des flux de ressources à destination des PMA, il reste essentiel de veiller à ce que ces ressources soient effectivement utilisées pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs du Programme d'action. Pour que les PMA s'approprient davantage les dépenses publiques, il faudrait adopter une nouvelle approche des politiques d'aide. Il est également crucial d'augmenter l'aide aux projets et programmes conçus au niveau national sous forme d'appui budgétaire. Enfin, il est important que les partenaires de développement qui ne l'ont pas encore fait redoubtent d'efforts pour réaliser l'objectif d'une aide publique au développement comprise entre 0,15 % et 0,2 % du PIB.

44. Il faudrait prêter une attention particulière au développement et à l'utilisation des capacités nationales de production et à la création corrélative d'emplois productifs, qui sont indispensables pour garantir la viabilité d'une forte croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Il importe d'accroître l'aide destinée au développement de la capacité d'offre, y compris aux fins de la diversification des produits de base et de l'accroissement des capacités locales de transformation à valeur ajoutée. Les PMA et leurs partenaires de développement devraient redoubler d'efforts pour améliorer et orienter la composition et la répartition sectorielle de l'aide au développement. Cela suppose de rééquilibrer les priorités entre les objectifs de développement humain et les questions de production, en mettant davantage l'accent sur ces dernières.

45. De même, le cycle de négociations de l'OMC en cours (Cycle de Doha) devrait déboucher sur la mise en œuvre d'une initiative importante en matière d'aide au commerce à l'intention des PMA. Il existe un large consensus sur la nécessité d'inclure dans les questions relatives à l'aide au commerce l'assistance technique en matière de commerce afin de renforcer la capacité des pays de formuler une politique commerciale propre, de participer aux négociations commerciales et de mettre en œuvre les accords commerciaux. Il faudrait aussi y inclure l'assistance au

renforcement de la capacité d'offre (y compris les infrastructures liées au commerce) et l'octroi d'aides compensatoires concernant les coûts d'ajustement résultant des changements introduits par la politique commerciale. La nécessité d'allouer des ressources supplémentaires au titre de l'aide au commerce devrait aussi être envisagée dans le contexte général de l'augmentation des ressources à destination des PMA, sans laquelle les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être atteints. Si l'aide au commerce est correctement intégrée aux stratégies et aux plans généraux de développement, son impact ira au-delà du secteur immédiat du commerce pour venir appuyer les efforts déployés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.
